

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 19 février 2018.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILLOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Stéphane SIMON, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Florence QUINONERO, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Monsieur Marcel CHRISTOL -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN

Procurations : M. Daniel REQUIRAND à Monsieur Claude CARCELLER, M. José MARTINEZ à Mme Agnès CONSTANT, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Mme Maria MENDES CHARLIER à Madame Roxane MARC

Excusés : Monsieur Grégory BRO

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Chantal COMBACAL, M. Philippe MACHETEL

Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président – depuis le Conseil communautaire du 19 janvier 2018.

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 25 000€ HT (art.27 Décret Marchés Publics du 25 mars 2016)

Date	N° commande	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
11/12/2017	BC17 1755	Couverture carré de fouilles abbaye Aniane	Celestin Charpentis (34800)	19503	23403,6	2184	CLT	BP
20/12/2017	BC17 1852	Création parking véhicule du personnel SOM	HAS (34800)	19000	22800	2313	AE	BP
21/12/2017	BC17 1880	Mobilier signalétique parcours randonnée Flaasan	Pic Bois (84200)	4354	5224,8	2188	ENV	BP

MARCHÉS SUPÉRIEUR A 4 000€ HT ATTRIBUÉS SUITE CONSULTATION EN NOVEMBRE/DECEMBRE 2017

Budget	N°	Objet	Lot	Titulaires (CP/VILLE)	Montants HT	Montants TTC	Date Notification
Principal	2017-357-01	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 1 : Gros oeuvre	CGC (34230 ADISSAN)	124 886,74 €	149 864,09 €	27/11/2017
Principal	2017-357-02	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 2 : Charpente bois - couverture métallique	TECHNI BOIS (34740 VENDARGUES)	40 980,00 €	49 176,00 €	27/11/2017
Principal	2017-357-03	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 3 : Menuiseries aluminium - serrurerie	NORMAND (34800 CLERMONT L'HERAULT)	38 733,85 €	46 480,62 €	28/11/2017
Principal	2017-357-04	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 4 : Menuiseries bois	MEDITRAG (34630 ST THIBERY)	15 843,96 €	19 012,75 €	27/11/2017
Principal	2017-357-05	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 5 : Cloisons / doublages / faux plafonds	MEDITRAG (34630 ST THIBERY)	28 511,37 €	34 213,64 €	27/11/2017
Principal	2017-357-06	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 6 : Revêtements de sols	SOCAMO (34750 VILLENEUVE LES MAGUELONNE)	25 391,00 €	30 469,20 €	27/11/2017
Principal	2017-357-07	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 7 : Peinture	TEFFRI SUD REALISATIONS (34120 NEZIGNAN L'EVEQUE)	9 817,50 €	11 781,00 €	28/11/2017
Principal	2017-357-08	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 8 : Enduits de façades	SARL BROCHIER FACADES (34130 MAUGUIO)	8 742,00 €	10 490,40 €	28/11/2017
Principal	2017-357-09	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 9 : Plomberie - génie climatique	SASU SANITHERMIC (34160 CASTRIES)	35 709,00 €	42 850,80 €	27/11/2017
Principal	2017-357-10	Réhabilitation d'un bâtiment multi-accueil à Gignac	Lot 10 : Electricité	SARL LUCIAN ELEC (34725 ST SATURNIN)	25 280,00 €	30 336,00 €	27/11/2017
Principal	2017-358	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des schéma directeurs eau et assainissement	/	ENTECH INGENIEURS CONSEILS (34140 MEZE)	34 080,00 €	40 896,00 €	28/11/2017
Annexe SOM	2017-364	Geolocalisation véhicules collectes	/	SYSOCO (69153 DECINES CHARPIEU)	29 225,00 €	35 070,00 €	20/12/2017
Annexe SOM	2017-365	Banne Ordure Ménagère 19m3	/	FAUN ENVIRONNEMENT	141 981,00 €	171 476,20 €	21/12/2017
Annexe Eau	2017-366	Installation et location de bâtiments modulaires	/	COUGNAUD (85035 LA ROCHE SUR YON)	105 699,80 €	126 839,76 €	07/12/2017
Principal	2017-367	Migration de l'infrastructure logicielle de Microsoft Office Exchange 2007 à Microsoft Office Exchange 2016	/	ORDISYS (30900 NIMES)	76 810,00 €	92 172,00 €	22/12/2017

Rapport 1.2 : Transparence de la vie publique - Avantages en nature - Utilisation d'un véhicule de fonction.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de confirmer l'autorisation donnée au Directeur général des services d'utiliser un véhicule de fonction mis à sa disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés ;
- de définir cette autorisation pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur les salaires, l'évaluation forfaitaire annuelle ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Environnement

Rapport 2.1 : Modification des tarifs applicables aux DSP - Modification de la délibération n° 1586 en date du 18 décembre 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la modification des tarifs applicables au contrat de DSP susvisé tels que proposée ci-dessous :
- Il convient donc de remplacer les parts communautaires pour les communes d'Argelliers, Montarnaud et Saint Paul et Valmalle de la façon suivante :
- part fixe (abonnement) pour l'eau potable, la part communautaire est de 25,49€/an
 - parts variables (consommation) pour l'eau potable, les parts communautaires sont de :
 - 0,694€/m³ pour une consommation de 0m³ à 30m³ inclus
 - 0,342€/m³ pour une consommation de 31m³ à 300m³ inclus
 - 0,472€/m³ pour une consommation de 301m³ à 749m³ inclus
 - 0,594€/m³ pour une consommation supérieure à 750m³.
 - d'autoriser le Président à transmettre, pour le service délégué, ces tarifications au délégataire de service pour leur mise en application immédiate,
 - d'inscrire les recettes à encaisser sur les budgets annexes correspondants,
 - d'autoriser le Président à signer tout acte utile et à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 2.2 : Convention de prestation avec le SMBFH afin de réaliser les démarches réglementaires préalables aux travaux sur les cours d'eau Hérault et Lergue,

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'approuver les termes de la convention de prestation de service,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention avec le SMBFH et à accomplir toutes les formalités afférentes à son exécution.

Rapport 2.3 : Convention de Partenariat avec le SIEVH relative à la facturation et l'accueil des abonnés.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de coopération relative à la facturation et l'accueil des abonnés, à conclure avec le SIEVH pour l'année 2018,
- d'approuver en conséquence le principe d'un remboursement de frais par la CCVH au SIEVH de l'ordre de 1€ par facture émise, soit un montant prévisionnel estimé à 7000 euros,
- d'approuver la mise en place d'un guichet unique eau et assainissement assuré par le SIEVH sur le territoire des communes incluses dans son périmètre,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Aménagement de l'espace

Rapport 3.1 : Acquisitions foncières - Projet de Zone d'Aménagement Concerté "Passide " - Commune de Gignac - Parcelles AT 17, AT 18, AT 19, AT 32, AT 33, AT 40, AT41 et AT68.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition des parcelles AT 17, AT 18, AT 19, AT 32, AT 33, AT 40, AT41 et AT68 situées sur la commune de Gignac, d'une superficie totale de 48 237 m² sur la base de 8 €/m² et 5€/m², en sus des revalorisations pour emploi estimées pour les parcelles AT 17, AT 33, AT41 et AT68 à 121 189 euros et d'un coût d'acquisition de la parcelle bâtie AT 19 de 134 000 €, soit un montant total de 597 544 €, hors frais d'acte ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier et à accomplir toutes formalités utiles.

Rapport 3.2 : Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montarnaud – Avis Personnes Publiques Associées (PPA) – Avis de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec huit voix contre et seize abstentions,

- d'émettre un avis favorable à la modification du PLU de la commune de MONTARNAUD en soulignant les éléments suivants :

1. D'un point de vue réseau :

- L'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par la réalisation des travaux de la STEP.

2. D'un point de vue économique :

- L'opération devra trouver une complémentarité avec l'offre commerciale existante.

- La capacité de stationnement est à étudier (prévoir plutôt trois places de stationnement par tranche de cinquante mètres carré de surface de plancher de commerces ou de bureaux).

3. D'un point de vue culturel :

- L'opération proposera au travers de la médiathèque, un équipement de qualité, qui devra être en lien avec les autres équipements culturels du territoire et en adéquation avec la politique intercommunale de lecture publique.

Rapport 3.3 : Construction d'une salle associative - commune de La Boissière - Convention de mutualisation pour la mise à disposition du service Opérations d'aménagement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur la mise en place d'une convention de mutualisation avec la commune de la Boissière en vue de la mise à disposition du service opérations d'aménagement pour l'opération de construction d'une salle associative sur la commune, prenant effet à compter de la date de sa signature jusqu'au 1er janvier 2021 pour un coût estimé de 6 750 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention jusqu'à son terme.

Développement économique

Rapport 4.1 : Bail à loyer - Locaux de la Maison des Entreprises - Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue - Saint-André-de-Sangonis.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la location des locaux de la Maison des Entreprises, cadastrés AY 61 et AY 62 à Saint-André-de-Sangonis, au profit du SYDEL Cœur d'Hérault pour une durée de cinq ans renouvelable de manière tacite, à compter du 1er mars 2018, pour un loyer mensuel à 4 991 euros nets,
- d'approuver en conséquence les termes du bail et de résilier le bail précédemment conclu,
- d'autoriser le vice-président en charge du développement économique à signer ledit bail et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 4.2 : 32ème concours des vins de la vallée de l'Hérault - Plan de financement prévisionnel - Montant des participations privées et demandes de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer à 1/3 maximum des produits présentés le nombre de médailles, toutes confondues, pouvant être attribuées,
- de confier la coprésidence du jury du concours des vins au Président de la communauté de communes et à Monsieur BIAU Guillaume, œnologue et à ce titre, les autoriser à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,
- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous et de solliciter en conséquence le soutien financier :
 - *du Conseil départemental de l'Hérault pour un montant de 5 000 €,
 - *du Conseil Régional pour un montant de 20 000 €,
- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :
 - *au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/vin présenté
 - *au titre de la participation au repas de remise des prix du concours : 15 € (tarif réduit pour les membres du jury) ou 35 € TTC/personne (tarif grand public)
 - *au titre de l'impression des médailles adhésives commandées pour les vins primés : une facturation de 15 € HT le mille maximum (les 2000 premières médailles étant offertes par la communauté de communes)

DEPENSES		RECETTES	
Communication générale	23 000	Partenariats publics	25 000
Annonces et insertions publicitaires	55 000	Conseil Départemental	5 000
Organisation du Concours	5 500	Conseil Régional	20 000
Soirée de remise des prix	21 500	Participations diverses	7 000
		Inscription des caves	3 300
		Participation repas	2 700
		Médailles	1 000
		Autofinancement	73 000
Total	105 000	Total	105 000

- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement ainsi proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, en ce compris l'approbation du règlement de participation au concours, validé par le Ministère de l'économie et des finances, les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Enfance / jeunesse

Rapport 5.1 : Domaine Public Départemental des Trois Fontaines - Convention type de mise à disposition.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention type de mise à disposition du Domaine Public Départemental des Trois Fontaines, sis au Pouget, en vue d'organiser l'occupation ponctuelle et gratuite des locaux du service petite-enfance jeunesse par des associations offrant des actions liées à la petite enfance jeunesse, sur des créneaux horaires où ces locaux sont disponibles,
- d'habiliter le Président à signer les différentes conventions de mise à disposition à conclure avec les associations demandeuses, et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 5.2 : Mise à disposition du local à la Mission Locale Jeune (MLJ) du Cœur d'Hérault - Parc d'activités de Camalcé.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de mettre à disposition de la MLJ le local sis au 2 Parc d'Activités de Camalcé, 34 000 GIGNAC, dans le cadre d'un bail à loyer à conclure pour une durée de 1an, prenant effet à compter de sa signature et reconductible le cas échéant, par voie d'avenant,
- de fixer le montant mensuel du loyer à hauteur de 300 euros (les contrats de bail ne sont pas assujettis à la T.V.A.),
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier, y compris la signature d'éventuels avenants dans les conditions et tarifs de la présente occupation.

Culture

Rapport 6.1 : Réhabilitation du cloître de l'abbaye d'Aniane et aménagement en lieu d'exposition patrimoniale - Présentation du projet et plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de réhabilitation et d'aménagement du cloître de l'abbaye d'Aniane en espace de médiation patrimoniale,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous,

Réhabilitation et aménagement du cloître de l'abbaye d'Aniane

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	part	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux de gros œuvre	176 567,00 €	63,75%	Union Européenne - programme LEADER pays Cœur d'Hérault	74 607,00 €	26,94%
Equipements numériques et de médiation au public	71 200,00 €	25,71%	Etat	146 967,00 €	53,06%
Aménagements et équipements des espaces	3 300,00 €	1,19%			
Conception visuelle	25 900,00 €	9,35%			
			PART FINANCEURS	221 574,00 €	80,00%
			Autofinancement : Communauté de communes Vallée de l'Hérault	55 393,00 €	20,00%
TOTAL HT	276 967,00 €	100%	TOTAL HT	276 967,00 €	100,00%

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la recherche de financements selon le plan prévisionnel ci-joint dans la limite des 80% d'aides et de le modifier si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions et toutes les autorisations nécessaires à l'aménagement.

Rapport 6.2 : Développement et animation archéologique à l'abbaye d'Aniane - Présentation du projet et plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de développement et animation archéologique à l'abbaye d'Aniane, dont la présentation est détaillée en annexe,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous,

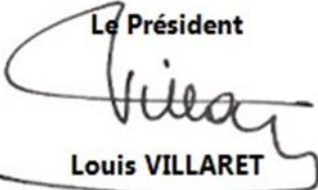
Développement et animation archéologique à l'abbaye d'Aniane

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	part	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Rémunération chargé(e) de mission de développement et de valorisation du patrimoine archéologique	72 500,00 €	56,86%	Union Européenne - programme LEADER pays Cœur d'Hérault	81 500,00 €	63,92%
Elaboration contenus scientifiques	8 000,00 €	6,27%	Conseil départemental de l'Hérault	20 500,00 €	16,08%
Equipement temporaire pour l'exposition 2019	13 000,00 €	10,20%			
Communication pour l'exposition 2019	34 000,00 €	26,67%			
			PART FINANCEURS	102 000,00 €	80,00%
			Autofinancement : Communauté de communes Vallée de l'Hérault	25 500,00 €	20,00%
TOTAL HT	127 500,00 €	100%	TOTAL HT	127 500,00 €	100,00%

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la recherche de financements selon le plan prévisionnel ci-joint dans la limite des 80% d'aides et de le modifier si besoin sans augmentation de la dépense inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions et toutes les autorisations nécessaires.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 19 février 2018 comporte 5 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 22 février et le 22 avril 2018.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.

